



COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrêté Municipal portant interdiction de circulation

Le maire de la Commune de HERBITZHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
VU les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 du Code des Communes,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT que la fête patronale engendre un tel encombrement de la rue Louis Pasteur, d'une partie de la rue du Couvent et de la Place de la Mairie, nécessitant des dites voies une interdiction à toute circulation automobile,

CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement cette interdiction de circuler le dimanche 27 septembre 2026, de 13 heures à 19 heures.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation de tous véhicules est interdite le dimanche 27 septembre 2026, de 13 à 19 H, dans les rues Louis Pasteur, du Couvent et de Kalhausen jusqu'au parking de l'église protestante.

Article 2^e : Par dérogation à l'article 1^{er}, les voies susnommées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou de services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 3^e : La déviation s'effectuera :

- sens rue de Kalhausen vers village
par les rues des Vergers, de la Woog, des Rochers, des Mésanges et d'Oermingen.
- sens village vers Kalhausen
par les rues d'Oermingen, des Mésanges, des Rochers, de la Woog et des Vergers.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4^e : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être constatée et donner lieu à poursuites.

Article 5^e Copie du présent arrêté sera transmis à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARRE-UNION
- SDIS du Bas-Rhin
- et affichée au tableau de la commune.

Fait à Herbitzheim, le 23 septembre 2026

Le Maire,
E. PADRIXE

